

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU LUNDI 7 NOVEMBRE à 20H****N°018/2022 - Renouvellement de la convention CCAS-Epicerie solidaire**

Membres en exercice : 11 - Présents : 8 - Excusés avec Pouvoir : 1 - Excusés sans Pouvoir : 1
Absents : 1 - Votants : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 7 NOVEMBRE, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Fabrique, après convocation légale **du 26 OCTOBRE 2022**, sous la vice-présidence de **Monsieur Alain ROUSSEAU, Vice - Président.**

ETAIENT PRESENTS

Mesdames, Messieurs

Dominique BERGONSO, Evelyne DOUVRE, Marie-Françoise HEGOBURU, Claude GERBEL, Isabelle MESSINA, Jean-Philippe MINIER, Michelle REYNIER et Alain ROUSSEAU

ETAIT EXCUSE AVEC POUVOIR

Madame Habiba BENLAKRI

ETAIT EXCUSE SANS POUVOIR

Monsieur Guillaume FAUVET

ETAIT ABSENT

Madame Aude JACQUET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil d'Administration. **Mme Michelle REYNIER** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Vice-Président rappelle au Conseil d'Administration, le partenariat entre l'Epicerie Solidaire « Au Marché Conté » et le Centre Communal d'Action Sociale, concernant diverses missions d'aides alimentaires aux personnes domiciliées à Saint Denis Lès Bourg, matérialisé par une convention qui arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Le Vice-président propose au Conseil d'Administration de renouveler la convention entre l'Epicerie Solidaire « Au Marché Conté » et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Denis Lès Bourg pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Vice-président précise que le CCAS versera à l'Epicerie solidaire au mois d'avril de chaque année, une subvention de 3 400 euros correspondante à un accès de 20 mois à répartir selon les besoins des familles sur l'année en cours. Les mois non consommés fin 2023 seront transférés en 2024 et si besoin au-delà du terme de la convention. En cas de besoin de mois d'accueil supplémentaire, un accord sera demandé au Centre communal d'Action Sociale.

Les données relatives à l'évaluation et aux orientations seront fournies chaque trimestre au CCAS et une réunion sera organisée une fois par semestre entre l'association et le Centre Communal d'Action Sociale afin de réaliser un bilan.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20221107-018-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 18/11/2022

Publication: 18/11/2022

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : 18 / novembre 2022

Délibération n°18/2022 du 7 novembre 2022 (suite)

Vu le projet de convention entre l'Épicerie Solidaire « Au Marché Conté » et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Denis Lès Bourg,

Le Conseil d'Administration oui le Vice-Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet de convention précité.
- **AUTORISE LE PRESIDENT** à signer la convention.
- **DONNE POUVOIR AU VICE-PRESIDENT** pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Président du CCAS,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire de séance,
Michelle REYNIER

